

Forêts Communales - Programme des coupes de bois 1989 / 1990 - Vente d'automne 1989

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément aux plans de gestion de nos forêts, l'Office National des Forêts a défini le programme de coupes de bois à effectuer au cours de l'hiver 1989/1990.

1. Coupes à vendre aux adjudications générales de l'automne 1989

Forêt de Chailluz

Dans les parcelles 20, 22 (1ère série)

21 - 23- 24 - 25 - 26 - 45 - 65 - 83 - 84 - 94 - 114 - 116 - 131 (2^{ème} série)

153 - 154 - 155 - 156 - 165 (3ème série)

171 (4^{ème} série).

Forêt de Planoise

Parcelles R.

2. Coupes à exploiter par le service municipal

Forêt d'Aglans

Dans les parcelles 19 - 23 - 24 - 33 - 34 (résineux).

Sur avis favorable de la 10^{ème} Commission, le Conseil Municipal est appelé à :

- confier à M. le Directeur de la Vente aux Adjudications Générales, le soin de fixer le prix de retrait des coupes de notre commune,

- pour les coupes délivrées, autoriser M. le Député-Maire à signer les relevés de martelage-estimation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.